

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 647

Artikel: Discrétion féminine

Autor: S.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mentalisme, inspirer à la jeunesse le sens de son devoir envers la collectivité dont elle est membre responsable, elle aussi!

Nous avions eu déjà le privilège, lors du jubilé de XXV^e anniversaire de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, d'entendre M. le professeur Egger dans un admirable discours; mais davantage encore son exposé de St-Gall nous a frappée, parce que, dans le milieu moins résolument suffragiste de l'Alliance, il a, avec une logique impeccable, dans une langue souple et variée qui tenait l'attention en éveil perpétuel, démontré la nécessité absolue, et maintenant plus que jamais, de la réforme pour laquelle depuis tant d'années nous travaillons. Défenseur convaincu de la liberté de notre inspiration politique, partisan d'un système fédéraliste, M. Egger n'a pas craint, par des exemples très différents pris à l'étranger, de montrer ce que devient la collaboration de la femme à la vie publique lorsque ses droits de citoyenne lui sont pleinement reconnus, et comment il est urgent, indispensable, de l'intégrer complètement dans notre vie nationale. Le terme, tellement homni dans certains milieux, de «suffrage féminin», il l'a, sauf erreur, habilement évité, mais maniant son remarquable plaidoyer avec tant de verve et d'irréfutable lucidité, qu'il est difficile que toute femme de bonne volonté et de jugement droit n'en ait pas été convaincue. Que M. le professeur Egger soit chaudement remercié ici, et non pas seulement pour les réflexions qu'il a fait naître dans son auditoire, mais aussi pour les encouragements et l'appui que nous suffragistes, — trop souvent habituées par la vague réactionnaire de ces dernières années à être traitées avec dédain si ce n'est avec condescendance! — pour les encouragements et l'appui que sa parole autorisée a suscités chez des hésitantes, des lièdes, des inertes et des timorées! *

Ce compte rendu s'allonge si démesurément qu'il nous faut le clore ici, sans plus avoir la place de parler des discours officiels, tels ceux de M. le conseiller fédéral Kobelt, des représentants des autorités st-galloises, et surtout d'un conseiller d'Etat appenzellois qui, après avoir suivi fidèlement du commencement à la fin toutes les séances, a rendu à sa compatriote, M^{lle} Nef, un hommage que nous serions toutes fières de recevoir et de mériter d'un membre de notre gouvernement! Mettons donc le point final, mais non pas sans avoir encore répété aux Sociétés féminines st-galloises nos remerciements pour leur accueil, leur réception, leurs préparatifs si complets, et leur amabilité jamais en défaut, qui a fait que, à l'autre bout de notre pays, nous nous sommes trouvées chez nous. Et c'est tout dire. E. Gd.

Le Consommateur
soucieux de ses Intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

Discretion féminine

Il paraît que les femmes sont bavardes; elles seraient incapables de garder un secret. On ajoute communément ce défaut à tous ceux dont la tradition ou les mauvaises langues chargent la plus forte moitié du genre humain. Admettons qu'il y a là un peu de colonnie et que les défauts féminins ne sont ni plus lourds ni plus nombreux que les défauts du sexe d'en face. Si l'on peut citer des exemples d'indiscrétion féminine, si l'on peut blâmer les femmes papotant autour d'une tasse de thé, il ne faut pas oublier que l'histoire, la grande comme la petite, abonde en trahisons masculines. Durant ces vingt dernières années seulement, que d'échecs, d'affaires ratées, que de trahisons n'ont rien donné parce qu'un journaliste, ou un magistrat, ou un fonctionnaire plus ou moins élevé, ou même un ministre n'ont su «mettre un bœuf» sur leur langue, comme disaient les Grecs.

Ce n'est pourtant pas une femme qui a révélé au monde que le roi Midas avait des oreilles d'âne. L'histoire la plus récente nous fournit un bel exemple de la discrétion dont les femmes anglaises ont usé dans des circonstances très graves:

Un groupe de femmes d'un village, dans la vallée de la Tamise, pendant deux ans et demi, a «roulé des bandes», c'est-à-dire des cartes géographiques et des boussoles préparées pour des raids de «commandos» et pour le débarquement en Afrique du Nord d'une armée anglaise. Ce travail est un des secrets de guerre qui a été le mieux gardé. Si une seule de ces femmes avait parlé des cartes qu'elle enveloppait et des objectifs qui y étaient notés, le projet de débarquement eût été rapidement connu au loin, et le cours des événements eût été totalement modifié. Mais ces femmes ont travaillé la bouche cousue, pendant plus de vingt-cinq mois, conscientes de leur responsabilité et des conséquences incalculables de la moindre indiscrétion. S. F.

A propos de divorcees

Devant la marée montante de désapprobation suscitée par le nombre de divorce toujours plus élevé, des voix de tous les milieux se sont élevées, puis ont manifesté pour trouver des remèdes au problème. Le public s'est peu à peu saisi de la question, et l'Etat, intéressé au plus haut

Papiers Peints
DUMONT
19 B^e HELVETIQUE

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la

POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la **PHARMACIE FINCK & Co**

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.

chef à l'institution du mariage, fondement de la famille, s'alarme quelque peu de la situation. Un peu partout, sous son haut patronage, des Comités de propagande en faveur de la famille se sont formés. De nombreux articles de presse ont traité ce sujet. Des publications ont paru. Parmi celles-ci, la brochure de M. J. Strebel, juge fédéral: *Expériences et réflexions d'un juge en matière de divorce*¹, est particulièrement instructive.

Statistiques détaillées à l'appui, le juge fédéral Strebel expose le sujet. Il dénonce catégoriquement la tendance marquée des tribunaux à faire du divorce par consentement mutuel une réalité, et cela bien qu'aucune disposition du Code Civil Suisse n'entende permettre aux époux de décider eux-mêmes de leur sort. Mais à défaut de disposition légale expresse visant le divorce par consentement mutuel, les parties tournent la loi et s'évertuent à établir que la mésestimation de l'humour la plus étendue les sépare. C'est là, en effet, la cause de divorce la plus fréquemment invoquée par les plaideurs. L'auteur a la conviction que ceux-ci abusent de cette disposition visant l'atteinte profonde du lien conjugal (*Zerrüttung der Ehe*) et qu'en se montrant plus rigoristes dans l'administration de la preuve, les tribunaux pourraient endiguer le nombre des divorces.

Certes, dans nul procès mieux que dans les procès en divorce, les parties dépendent plus de l'interprétation qui sera donnée aux faits avancés et rapportés par elles et, jusqu'ici, lorsque les parties demandent toutes deux le divorce, les tribunaux se sont montrés plutôt larges dans l'interprétation des faits. Faut-il blâmer cette tendance et exiger à tout prix que des époux qui ont irrévocablement décidé de se séparer décourrent, si ce n'est publiquement, du moins devant des tiers: les juges, tous les coins et recoins de leur vie privée? Nous nous permettons de penser qu'il vaut mieux que non, et qu'exiger pareil étalage de griefs n'est nullement dans l'intérêt de l'institution du mariage. Qu'au contraire pareille exigence, loin de favoriser une réconciliation des parties, la rend de plus en plus impossible. Il nous paraît même que deux conjoints ont le droit le plus absolu, non pas de cacher, mais de taire le motif véritable de leur désunion et que l'on ne saurait parler de mensonge en ce faisant. Croire que l'on pourra, en se montrant extrêmement sévère dans l'appréciation des faits de la désunion, obliger deux époux à prolonger une vie commune, est illusoire. La réalité prouve

¹ Dr STREBEL: *Geschiedene Ehen*. Râber et Cie, Lucerne, — 1 vol. cartonné: 4 fr. 90.

Au Bêbe
Maison spéciale de
LAINES et tous tricotés
mains
Sous-vêtements
dames et enfants

Bonmard
Nouveautés
TISSUS
LAUSANNE

tous les jours que ces époux-là organisent alors leur vie commune comme s'ils étaient divorcés. On se sépare en dépit des juges, ou bien l'un reste ensemble pour des raisons d'ordre matériel ou du qu'en-dira-t-on; mais chacun va de son côté, d'où situation plus immorale et plus choquante que la séparation. On peut peut-être voir un avantage à cette dernière solution en ce que l'unité de la famille est apparemment sauvegardée et que le ou les enfants ne sont point partagés entre père et mère. Nous craignons fort que, là encore, une certaine illusion ne soit cultivée dans le public. L'enfant est rarement dupe de la situation de ses parents et nombreux sont ceux qui, lorsqu'ils sont adultes, avouent qu'ils eussent préféré voir leurs parents franchement séparés plutôt que d'être journellement le témoin de leurs scènes de dissension, de leur éloignement ou, pire, de leur infidélité.

Le problème du divorce est complexe et personnel. Il est difficile de prendre sur soi de le conseiller, mais il est encore plus difficile de demander à un conjoint de supporter à tout prix une situation qu'il connaît mieux que personne et dont il est finalement seul juge de savoir s'il peut la supporter ou non.

Comme le dit fort bien M. Strebel, la femme est généralement, dans le divorce, le conjoint le plus lésé. Tout d'abord lésée par les préjugés qui, avec l'évolution combien lente des idées! et la persistance de la double morale, reste attachée à la condition de femme divorcée; puis, lésée par les conséquences matérielles du divorce, car des deux conjoints, il faut le reconnaître, c'est généralement elle qui sacrifie le plus, cela presque toujours avec son plein consentement, au mariage. C'est elle qui, ne pouvant être au four et au moulin, et dans l'intérêt bien compris de l'éducation des enfants, abandonne souvent son activité économique. Aussi, lorsque divorcée, elle doit reprendre cette activité, non seulement les emplois sont difficiles à trouver, mais l'âge, l'interruption de la profession — d'où manque d'habileté et d'expérience professionnelle — sont souvent des «handicaps» presque insurmontables. L'homme divorcé ne rencontre pas les mêmes difficultés. Il a généralement son activité économique assurée, laquelle est même devenue meilleure avec les années. Il a par contre l'obligation matérielle de subvenir à l'entretien des enfants issus du mariage, et même partiellement de son ex-conjoint, lorsque cette dernière n'a rien à se reprocher dans la désunion intervenue, exigence parfaitement légitime puisque la femme voit son existence économique compromise du jour au lendemain par le divorce.

Et c'est plutôt dans l'appréciation du montant de la pension, à notre avis, que les tribunaux devraient se montrer exigeants et tout spécialement intransigeants, quand le mari divorcé met tout en œuvre pour ne pas payer ou payer le moins possible de pension à son ex-femme et à ses enfants, cas des plus fréquents. Il est certain que les maris divorcés, ou en voie de divorce, spéculent beaucoup trop sur l'indulgence des tribunaux en matière d'abandon de famille. Si ces conjoints légers et récalcitrants savaient que, du

Que les fleurs de
Hirt sont donc belles!
4, rue de la Fontaine Tel. 5.01.60

née, diverse en son unité, réalisant l'union au début pour lutter contre les tyranniques Habsbourg; mais au prix de quels combats intérieurs! Pourtant, des régions de langues, de monnaies, de religions diverses, finirent par s'entendre, et s'accordèrent mutuellement l'égalité sous l'égide d'un pouvoir central fort, mais en conservant chacune leur indépendance. Bilan de 550 ans d'efforts passionnés.

Aux Etats-Unis, pays immense d'évolution rapide, de «booms» et de «krachs», le fédéralisme fut surtout un compromis économique entre l'industrie et l'agriculture, les trusts et les syndicats, le Nord et le Sud. Les particularismes se turent. Et un prodigieux essor fut la récompense de cet accord harmonieux, de tendances différentes, voire contradictoires: exemple éclatant de réussite du fédéralisme.

Partant de ces données, un projet nous est suggéré: pas de désarmement matériel, à moins d'être étayé par un désarmement moral réel. Suppression de la misère au moyen de «plans Beveridge» généralisés; réalisation de l'unité économique et morale de l'Europe, face au péril jaune. «Si la guerre est une épreuve de force, la paix est une épreuve de raison.» Il convient de réduire à un dénominateur commun la diversité des races, de les rassembler autour d'idées centrales, de condamner l'autarctie et le libéralisme intégral, d'organiser la production, la consommation, la répartition des richesses, d'abaisser, jusqu'à les supprimer un jour, mais par lentes étapes les barrières douanières, de faire s'intégrer, par l'effet de leur libre consentement, dans un organisme supérieur, les nations qui sacrifieraient volontairement une part de leur souveraineté;

sans niveler les originalités propres de chaque peuple, créer le véritable patriotisme, un patriotisme européen, d'essence spirituelle; éduquer les masses et surtout la jeunesse, entraîner les tièdes, remettre en honneur les forces de l'esprit et du sentiment... Quel beau programme! Mais comment l'exécuter? Ce serait, cependant, le salut.

Le problème demeurera entier, tant que les hommes ne seront pas raisonnables et meilleurs... L'auteur souhaite une S.D.N. renouée. Nous aussi. Mais il la voudrait cantonnée dans les questions urgentes; qu'elle ne s'occupe plus de l'opium ou de la traite des femmes, par exemple! Nous ne pouvons faire nôtre cette opinion; la S.D.N. à son actif compte justement une œuvre bien intéressante dans le domaine humanitaire et social, et tout progrès réalisé vers le bien nous semble aller dans le sens de la paix. Nous nous inscrivons aussi en faux contre cette assertion que «l'évolution humaine, entr'arrêtée par l'affranchissement de la femme, a détaché l'homme de son milieu, de sa famille, de sa cité...» Pourquoi? La femme, qui n'a été que trop écartée jusqu'ici des affaires publiques, cherche de tout son cœur meurtri à participer à l'effort collectif contre les absurdes et atroces carnages de la guerre. Et nous affirmons que son influence politique devrait, partout sur le globe, être assurée et affirmée à cet effet. Au reste, M. Silva ajoute: «rien de durable ne se bâtit sans amour...» Or, la femme, plus que l'homme, mêle le sentiment à toute son activité créatrice.

A part ces réserves de détail, nous ne pouvons que nous rallier à la conclusion, noble et généreuse, de M. Silva: baser l'arbitrage sur le

droit; tempérer le droit par la charité; développer l'esprit civique; libérer les hommes moralement et spirituellement, «les unir par le sommet», car «il n'est de vrai, pour tous, que les vérités éternelles». X.

WILLIAM AGUET: *Ondes*. Préface d'Edm. Jaloux. — Editions La Baconnière, Neuchâtel, 1 vol.

M. William Aguet a publié en un volume, *Ondes*, les fresques radiophoniques qu'il a composées pour le Studio de Lausanne. Après avoir entendu ces émissions, il est intéressant de pouvoir les lire et les relire afin d'en analyser la technique. Sans doute leur manque-t-il le décor sonore qui leur est indispensable et sans lequel elles paraissent un peu squelettiques; mais le texte est instructif à étudier, il rappellera de bons moments à beaucoup d'auditeurs et on est heureux de voir sortir de presse cet élégant volume introduit par une excellente préface d'Edmond Jaloux.

Ces fresques sont le témoignage d'un art transitoire qui ne s'adresse encore qu'à l'oreille. D'ici peu la radio ne transmettra plus seulement des sons, mais aussi des images; la technique radiophonique en sera radicalement changée. Pour le moment elle s'adresse à des aveugles lointains; le sujet que l'on présente doit être évoqué par des mots, par des bruits, par de la musique; impossible de faire intervenir des impressions visuelles comme le décor d'une pièce de théâtre, comme les illustrations du livre ou du journal; impossible de faire intervenir des impressions sifflées. Il faut capter l'intérêt de l'auditeur uniquement par l'oreille et en un temps minimum. Ceci pose une série de problèmes dont on peut

étudier les diverses solutions dans le livre de M. William Aguet. Nous n'en citerons qu'un exemple: il est souvent nécessaire de placer un intermédiaire entre le public et le sujet présenté, une espèce de guide-cicerone, comme dans les musées ou les monuments historiques. Ce guide, dans le *XX^e Siècle* ou le *Premier Août*, est tout simplement un récit; dans la *Suisse Industrielle*, c'est l'Homme, mais dans *Christophe Colomb*, la trouvaille est meilleure, le guide est incorporé à la fresque; c'est un «magicien», héritage du moyen-âge finissant, un magicien qui présente l'avenir, qui, par ses incantations, appelle au jour l'explorateur nécessaire dans cet âge nouveau, qui l'oblige à surgir et l'accompagne au cours de son existence éphémère. Ainsi celui qui, ailleurs, n'est qu'une béquille indispensable, devient un personnage pittoresque assimilé au sujet dont il fait partie intégrante.

Cet ouvrage deviendra sans nul doute un document de valeur sur les temps antérieurs à la télévision, temps héroïques de la radiophonie. A. W.-G.

Dorothee von Velsen: *Der Graf Mercy. Ein Leben im Kampf um Deutschlands Grenzen*. Eugen Diederichs Verlag, Jena, 1943.

Dorothee von Velsen, dont nous avons eu l'occasion plus d'une fois de signaler dans le *Mouvement féministe* la valeur comme historienne à propos de ses romans historiques à mesure qu'ils paraissaient, vient d'achever — ou plus exactement, de faire publier, une nouvelle œuvre.

Il semblerait — rien d'étonnant à cela — que la pénurie de papier et mainte autre difficulté inhérente à la guerre aient retardé cette parution d'un travail de longue haleine. Et le livre dont